



## Circuit Interrégional Jeunes - Etape 1 Saint Chamond, les 23 et 24 Octobre 2021

# REGLEMENT PARTICULIER

### 1. AUTORISATION

La compétition est autorisée par la Fédération Française de Badminton sous le numéro 2100996

### 2. ORGANISATION GENERALE

Les Juges-Arbitres de la compétition sont :

- **Bryan FLORET** – Juge-Arbitre Principal,
- **Guillaume VIAL** – Juge Arbitre Adjoint

Le responsable GEO de la compétition est **Gabriel BESSON**.

La compétition se déroulera dans le gymnase **Les Berges du Gier**, 4 route des côtes, 42152 L'Horme et dans le gymnase **Pierre Joannon**, 20 rue de la haute Garenne, 42400 St Chamond

### 3. CRITERES DE PARTICIPATION

#### 3.1. Licences

Seuls peuvent être admis à participer à une étape les joueurs de nationalité française, licenciés à la Fédération (*dans un club de la Ligue AURA ou PACA (et Corse) ou d'une ligue d'outre-mer* pour la saison en cours et ne faisant l'objet d'aucune suspension, au 23 et 24 octobre 2021.

#### 3.2. Catégories et années d'âge

Un joueur est autorisé à s'inscrire :

- dans une seule catégorie et année d'âge par discipline,
- dans des catégories d'âge différentes selon les disciplines (Simple / Double / Double Mixte).

Une paire est autorisée à s'inscrire dans des catégories d'âge différentes en Double et Double Mixte.

Les poussins, benjamins et minimes sont autorisés à jouer dans la catégorie d'âge immédiatement supérieur.

Les joueurs minibad ne sont pas autorisés à participer à la compétition.

##### 3.2.1. En simple

la compétition est ouverte aux joueurs des années d'âge :

- \* **poussin 1**(1ère année), **poussin 2**(2ème année),
- \* **benjamin 1**(1ère année), **benjamin 2**(2ème année),
- \* **minime 1**(1ère année), **minime 2**(2ème année),

\* **cadet**.

### 3.2.2. En double et double mixte

la compétition est ouverte aux joueurs des catégories **poussins**, **benjamins**, **minimes** et **cadets**.

### 3.3. Limites de participation

Peuvent s'inscrire à cette compétition :

- les **poussins**;
- les **benjamins classés au minimum P11** dans chaque discipline dans laquelle le joueur s'inscrit ;
- les **minimes** et **cadets classés au minimum D9** dans chaque discipline dans laquelle le joueur s'inscrit ;

Un joueur qui se surclasse doit remplir les conditions d'inscriptions associées à la catégorie de surclassement.

Ex : *un Benjamin se surclassant en Minime doit être classé au minimum D9 dans la discipline concernée.*

Nota1 : Les poussins pourront s'inscrire dans la catégorie d'âge immédiatement supérieure. Une validation sera faite par la ligue pour surclasser les poussins dont les points n'apparaissent pas.

Nota 2 : Si les inscriptions sont plus nombreuses que ne le permettent les conditions d'organisation, les participants seront retenus selon le critère du meilleur Classement Par Points Hebdomadaire (CPPH) et une liste d'attente sera mise en place.

## 4. MODALITES D'INSCRIPTION

### 4.1. Dates diverses

- la **date limite d'inscription** est fixée au dimanche **3 octobre 2021 exclusivement sur Badnet**.
- la date de prise en compte du CPPH est fixée au **jeudi 7 octobre 2021** (J-16 jours),
- le **tirage au sort** sera effectué le **vendredi 8 octobre 2021** (J-15 jours)
- une liste d'attente dans chaque tableau sera mise en place pour pallier aux éventuels forfaits, dans les conditions fixées par le règlement général des compétitions. Elle sera diffusée avec **les convocations au plus tard mercredi 13 octobre** (J-10 jours).

### 4.2. Montant des droits d'inscription

Le montant des droits d'inscriptions est fixé à **17€** pour une discipline / **20€** pour deux disciplines et **22€** pour trois disciplines.

### 4.3. Modalités d'inscription

Un joueur peut être inscrit par son Club, son Comité ou sa Ligue.

L'inscription s'effectue exclusivement sur le site Badnet ([www.badnet.org](http://www.badnet.org)) et sont à régler directement sur le site badnet au moment de l'inscription ou par virement auprès du SCPGBAD (RIB sur la plaquette ou ci-dessous)

Toute question concernant les modalités ou une information sur les inscriptions est à envoyer par mail à : [cij@scpgbad.fr](mailto:cij@scpgbad.fr)

Le paiement peut s'effectuer par virement avant la compétition (de préférence) ou directement sur place en arrivant lors du pointage.

Attention, aucun joueur ne pourra débiter la compétition sans être à jour financièrement.

|                                                                                                           |  |  |  |  |  |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|--|--|--|--|
|  <b>CAISSE D'EPARGNE</b> |  |  |  |  |  |
| CE LOIRE DROME ARDECHE                                                                                    |  |  |  |  |  |

*Relevé d'Identité Caisse d'Epargne*

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virement, paiement de quittance, etc.).  
Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.

|               |                  |                 |               |                        |  |  |
|---------------|------------------|-----------------|---------------|------------------------|--|--|
| 14265         | 00600            | 08779298733     | 61            | CE LOIRE DROME ARDECHE |  |  |
| <i>c/étab</i> | <i>c/guichet</i> | <i>n/compte</i> | <i>c/rice</i> | <i>domiciliation</i>   |  |  |

**IBAN**

|      |      |      |      |      |      |     |
|------|------|------|------|------|------|-----|
| FR76 | 1426 | 5006 | 0008 | 7792 | 9873 | 361 |
|------|------|------|------|------|------|-----|

**BIC**

|   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| C | E | P | A | F | R | P | P | 4 | 2 | 6 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|

**ST CHAMOND FONSLA**  
1 PLACE DE L ILE DE FRANCE  
42400 ST CHAMOND  
TEL : 04.77.22.64.17

*Intitulé du compte* **ST CHAMOND BADMINTON CLUB**  
**MAISON DES SPORTS**  
37 B ROUTE DU COIN  
42400 ST CHAMOND

#### 4.4. Accompagnateurs

En application de la réglementation ministérielle sur l'accompagnement des mineurs, les joueurs doivent être accompagnés d'au moins un représentant majeur, désigné sur le formulaire d'inscription et présent pendant la durée de la compétition.

Le représentant du joueur se doit d'être à ses côtés au moment du pointage des présents et de la vérification d'identité.

Le juge-arbitre peut interdire la compétition aux joueurs se présentant sans représentant à la compétition. Si une délégation de responsabilité est donnée au représentant d'une autre équipe présente, celui-ci doit en attester par une lettre écrite remise au juge-arbitre lors du pointage des présents.

## 5. TABLEAUX

### 5.1. Nombre et structure des tableaux

Il sera proposé des tableaux pour toutes les catégories d'âge (poussin / benjamin / minime / Cadet) et dans chaque discipline (Simple / Double / Double Mixte)

Dans chaque catégorie, le tableau de simple débutera par des poules suivies d'un tableau en Elimination Directe ;

Les autres tableaux se joueront selon les impératifs techniques de l'organisation et dans la limite des horaires indicatifs.

Afin de répondre aux consignes des Ligue AURA et PACA et d'assurer des tableaux homogènes en terme de niveau et de taille raisonnable le nombre maximum de joueur/paire sera de :

- 12 en simple par année d'âge en poussin, benjamin et minime,

- 18 en simple en cadet,
- 12 en double dans chaque catégorie,
- 12 en double mixte dans chaque catégorie

De plus, sur demande des ligues AURA et PACA dans chaque année d'âge (poussins, benjamins et minimes), chaque ligue aura au minimum trois joueurs/paires (les meilleurs au CPPH) dans chaque tableau.

Nota : Cette mesure a pour but d'assurer un développement harmonieux du territoire et d'entretenir l'émulation entre les 2 régions

En cas de nombre trop petit d'inscrits dans une catégorie, il sera possible de fusionner certains tableaux

**En application des consignes passées par la FFBaD aux Ligues le 2 octobre 2018, la « Règle du X16 » explicitée dans l'§3.2.1 du RGC ne sera pas appliquée sur cette compétition car le CIJ comme le CEJ sont qualificatifs pour le Championnat de France Jeunes.**

## **5.2. Désignation des têtes de séries et premiers de poules**

Les Têtes de Séries et premiers de Poules (benjamins / minimes / cadets) seront définies par le CCPH du 7 octobre 2021.

Les Têtes de Séries et premiers de Poules poussins seront :

- définies par « le Top Fédéral Poussins » au 7 octobre 2021 en simple,
- désignées par le JA Principal après avis des responsables ETR des Ligues AURA et PACA en double et double mixte.

## **6. MODALITES D'ORGANISATION DE LA COMPETITION**

### **6.1. Horaires cadres**

\* le samedi à partir de 10 h 00 et jusqu'à 20 h 00 ;

\* le dimanche de 8 h 30 à 16 h 00.

### **6.2. Volants**

Les volants en plumes sont obligatoires pour l'ensemble de la compétition.

Ils doivent être classés au minimum en catégorie standard (*liste publiée sur le site fédéral*).

Ils sont à la charge des joueurs jusqu'aux quarts de finale et fournis gratuitement par l'organisateur pour les demi-finales et finales.

Le volant officiel de la compétition sera le **FZ S 6000**, en vente à la buvette tout le week end au prix de 23€.

### **6.3. Salles**

La compétition se déroulera dans deux salles, l'une de 7 terrains (Les Berges du Gier) et l'autre de 5 terrains (Pierre Joannon) .

Une chambre d'appel sera mise en place près de la table de marque afin d'aller plus rapidement sur les terrains. Un temps de 3 minutes sera accordé pour l'échauffement et le test des volants dès l'appel des joueurs.

### **6.4. Terrains**

Les tableaux de la catégorie poussins seront disputés sur des « terrains poussins ».

#### 6.5. Officiels techniques

Les matchs seront effectués en auto-arbitrage tout au long de la compétition.  
Les finales seront arbitrées, en fonction d'un nombre suffisant d'arbitre.

#### 6.6 Problème d'infrastructure

Tout volant touchant le plafond ou la structure du gymnase sera considéré comme « **FAUTE** » au Service et en Jeu. Si un volant touche un filin, il sera considéré comme faute en jeu et « Let » 1 fois au service.

#### 6.7 Conseils entre les points

Une chaise de conseiller sera installée derrière chaque terrain.

Hormis pour les 2 terrains centraux dans le gymnase « Les Berges du Gier » pour lesquels ce ne sera pas possible, une chaise sera installée à proximité et dédiée à ces terrains.

Le conseil est interdit entre les points pour les benjamins et les poussins.

Les conseils pourront avoir lieu lors des interruptions normales du jeu (*entre les sets et au milieu des sets*) pour toutes les catégories.

Toute personne allant à l'encontre de cette règle devra remonter dans les tribunes.

### 7. DIVERS

#### 7.1 Tenues

Les joueurs devront obligatoirement porter une tenue de Badminton correcte en compétition conforme au « Règlement sur les tenues vestimentaires et publicités » Fédéral entrée en Vigueur au 1/09/2019.

Les Polos :

- « Liges » ne seront autorisés que pour les jeunes inscrits par leur Ligue,
- « Comités » ne seront autorisés que par les jeunes inscrits par leur Comité.

#### 7.2 Forfaits

Tout joueur forfait après la date du tirage au sort devra envoyer un justificatif dans un délai de 5 jours suivant la compétition (*certificat médical, attestation de travail, ...*) à adresser à la Ligue AURA de Badminton :

|                                                                                                                                                 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p style="text-align: center;"><b>Ligue Auvergne Rhône-Alpes de Badminton</b><br/><b>37 route du Vercors</b><br/><b>38500 Saint Cassien</b></p> |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

ou par mail à : [sophie.bluy@badminton-aura.org](mailto:sophie.bluy@badminton-aura.org), sous peine de sanction fédérale sous peine de sanction fédérale.

#### 7.2 Règles antidopage

L'utilisation et l'usage de produits ou substances dopantes (publiés chaque année par l'AFLD) sont interdits.

Tout joueur soumis à un traitement médical devra présenter une ordonnance au Juge-Arbitre Principal avant son premier match.

### **7.3 Responsabilité**

Le comité d'organisation décline toutes responsabilités en cas de vols, pertes, accidents ou incidents durant la compétition.

### **7.4 Réclamation**

Seul le représentant de l'entité (Club, Comité, Ligue) qui a inscrit le joueur sur la feuille d'inscription sera autorisé à poser une réclamation à la table de marque.

### **7.5 Point Covid 19**

Le respect des règles sanitaires, en lien avec les recommandations fédérales devra être appliqué. Seuls les + de 12 ans détenteurs d'un pass sanitaire valide le jour de la compétition pourront entrer dans les gymnases, règle valable pour les joueurs, coachs et parents accompagnateurs. Les moins de 12 ans ne seront donc pas soumis à cette réglementation. Les pass seront contrôlés à l'entrée de chaque gymnase.

### **7.6 Acceptation du présent règlement**

Toute inscription au tournoi implique l'adhésion à l'intégralité du présent règlement.

**Juge-arbitre Principal**  
Bryan Floret

**Juge-arbitre adjoint**  
Guillaume Vial